

3ème ANNÉE FORMATION DU C.C. ORTHOPTIE

Intitulé enseignement	ECTS	Coeff UE	Session 1		Session 2	
			Modalités	Durée	Modalités	Durée
UNITÉS D'ENSEIGNEMENT ANNUELLES						
Stage hospitalier/conventionné*	10	3	Evaluation de stage notée		Pas de session 2	
Stage libéral	10	3	Evaluation de stage notée		En cas de situation exceptionnelle possibilité de rattraper les heures de stage non effectués en session 1 (évaluation notée de l'ensemble du stage)	
UE 41 : Geste et soins d'urgence	1	1	Validation de l'attestation PSC1		Pas de session 2	

*pour les étudiants ayant effectué un stage conventionné la note obtenue à celui-ci comptera pour moitié avec le stage hospitalier

SEMESTRE 5						
UE 06 : Anglais	1	1	Contrôle continu		Epreuve écrite ou orale	E : 1h O : 20 min max
UE 29 : Vision et Troubles d'apprentissage	5	2	Écrit Terminal	1h	Epreuve écrite	1h
UE 30 : Troubles Neurovisuels, vision et équilibre : bilan et prise en charge	6	3	Écrit Terminal	1h	Epreuve écrite	1h
UE 31 : Dépistage visuel, aptitudes visuelles et ergonomie visuelle	3	2	Écrit Terminal (coefficient 3)	1h	Epreuve écrite et/ou orale	E : 1h O : 20 min max
			Epreuve pratique ou analyse de cas clinique en contrôle continu (coefficient 3)			
UE 33 : Imagerie et technologies de la communication	2	1	Écrit Terminal	1h	Epreuve écrite	1h
UEL Recherche Mémoire	2	1	Validation du projet de mémoire (pas de note attendue)		Pas de session 2	

3^{ème} ANNÉE FORMATION DU C.C. ORTHOPTIE

Intitulé enseignement	ECTS	Coeff UE	Session 1		Session 2	
			Modalités	Durée	Modalités	Durée
SEMESTRE 6						
UE06 : Anglais	1	1	Contrôle continu		Epreuve écrite ou orale	E : 1h O : 20 min max
UE 34 : Exercice de la profession d'orthoptiste : législation, réglementation et gestion	1	1	Contrôle continu (coefficient 2)		Epreuve écrite et/ou orale	E : 1h O : 20 min max
			Écrit Terminal (coefficient 3)	1h		
UE 35 : Dépistage, prévention et suivi des pathologies ophtalmologiques	2	1	Écrit Terminal	1h	Epreuve écrite ou orale	E : 1h O : 20 min max
UE 36 : Bilans orthoptiques pré et postopératoires, principe des techniques chirurgicales	4	2	Écrit Terminal (coefficient 3)	1h	Epreuve écrite et/ou orale et/ou pratique	E : 1h O : 20 min max P : 1h max
			Epreuve pratique en contrôle continu (coefficient 4)			
UE 39 : Coopération, coordination avec les différents acteurs	1	1	Écrit Terminal	1h	Epreuve écrite ou orale	E : 1h O : 20 min max
UE 38 : Travail de fin d'études	8	3	Présentation orale devant jury	30 min max	Présentation orale devant jury	30 min max
UE 40 : Accompagnement des professionnels et futurs professionnels orthoptistes	1	1	Note du rapport de fin d'études		Note du rapport de fin d'études corrigé	
UEL Recherche Mémoire	2	1	Validation du projet de mémoire (pas de note attendue)		Pas de session 2	

Modalités de validation des UE :

Les UE ne se compensent pas entre elles.

Pour valider une UE composée de plusieurs éléments l'étudiant doit avoir une note supérieure ou égale à 10/20 à chaque élément. Les éléments qui compensent l'UE (écrit, pratique, oral, contrôle continu) ne se compensent pas entre eux.

Si l'UE est composée d'un seul élément l'étudiant devra également avoir une note supérieure ou égale à 10/20 pour valider l'UE.

En cas de redoublement, le bénéfice des UE 38 et 40 en lien avec le travail de fin d'année ne pourra pas être conservé même si l'UE a obtenu une note supérieure à 10/20.

Le travail de fin d'étude devra être repassé

Toute absence (même justifiée) à un Examen Terminal entraîne l'ajournement à l'UE concernée

Toute absence (même justifiée) à un contrôle continu entraîne une note de zéro à l'épreuve

Modalités de validation des stages :

Un stage (UE stage hospitalier, UE stage libéral) non effectué ou de façon insuffisante entraînera l'ajournement à l'UE.

En cas de redoublement, le bénéfice des UE de stage ne pourra pas être conservé même si l'UE a obtenu une note supérieure à 10/20.

Les stages devront être repassés.

Modalités de validation des semestres :

Un semestre ne peut être validé que si la totalité des UE qui le composent sont validées.

Les semestres ne se compensent pas entre eux.

Modalités de validation de l'année :

L'année est validée si toutes les UE sont validées d'emblées ou après la session de rattrapage ET si les stages sont validés.

En cas de redoublement, les UE acquises sont capitalisables, à l'exception des UE de stage (Stage hospitalier et Stage libéral).

La présence en cours pour les UE déjà validées est toutefois conseillée.

La troisième année du certificat de capacité d'orthoptie ne peut donner lieu à plus de deux inscriptions au total.

Modalités de validation du diplôme :

L'obtention du diplôme est conditionnée à la validation sans restriction des trois années de formation.